



10 ème Edition - LA FOULEE ROYALE DE NEUVILLE

Course à pied et marche nordique dans le parc du Château de Neuville - à Gambais (78)

Dimanche 08 septembre 2024

TRAIL de 13,2km et de 6,6km 100% nature ouvert à la marche nordique

Dans le Parc du Château de Neuville - Dimanche 8 septembre 2024

Remise des dossards sur place - 7h30 à 8h30.

Heures de départ et distances des courses

7h30 - 8h30

Remise des dossards

9h 13,2 km Départ de la Foulée de Neuville, Trail Adulte & Marche Nordique

Incluant Cadet (né 2008 - 2009) et juniors (né 2006 - 2007) avec attestation des parents et le pps à la place du certificat médical. Allez faire le pps sur le site suivant : <https://pps.athle.fr>.

9h15 6,6 km Départ de la Petite foulée de Neuville, Trail Adulte & Marche Nordique

Incluant Cadet (né 2008 - 2009) et juniors (né 2006 - 2007) avec attestation des parents et le pps à la place du certificat médical. Allez faire le pps sur le site suivant : <https://pps.athle.fr>.

Attention limité à 450 participants sur le total des 2 courses.

11h10 500 m Trail Enfant Bébé Athlé filles garçons (né 2019 - 2020)

11h20 800 m Trail éveil athlétique filles garçons (né 2016 - 2018)

11h35 800 m Trail enfants Poussins Poussines (né 2014- 2015)

11h50 1600 m Trail enfants benjamins benjamines (né 2012 - 2013)

12h05 1600 m Trail minimes filles garçons (né 2010 - 2011)

Règlement

ART 1 - Organisation

La foulée Royale de Neuville, est un évènement sportif organisé par l'association Gambais Events : Association loi 1901.

ART 2 - Epreuves

La Foulée Royale de Neuville 2024 aura lieu le Dimanche 08 septembre 2024 dans la forêt du parc du château de Neuville, Château de Neuville rue de Neuville 78950 Gambais. Cet évènement est composé de 2 courses adultes 13,2km et 6,6km et 5 courses dédiées aux enfants de moins de 15 ans. La foulée Royale de Neuville 13,2 et 6,6km : Course en pleine nature empruntant en grande partie les beaux sentiers du parc du Château de Neuville. Le parcours forme une boucle de 6,6 km, avec environ 160 mètres de dénivelé positif pour le 13,2km et 80 mètres de dénivelé positif pour le 6,6km. La course se déroule en individuel, à allure libre. Le départ est fixé à 9h00 départ du 13,2km et 9h15 du 6,6 km

ART 3 - Conditions de participation

La participation à l'une des courses entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité des courses, relatives, notamment à la sécurité

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA. En l'occurrence, seuls les coureurs entrant dans les catégories d'âge Master, Sénior et Espoir, junior, (cadet sous dérogation parentale) sont invités à participer aux épreuves de La Foulée Royale de Neuville pour lesquelles ce règlement s'applique. ART 4 - Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne directement via le site internet de Oxybol.fr et sur le site <https://www.fouleeroyaledeneuville.fr> . Une limite générale de 450 participants est fixée pour les courses suivantes : 13,2 km et 6,6km ainsi que les courses enfants. Les licences FFTRI, FFCO et FFA, en cours de validité à la date de la manifestation sont acceptées. Pour les non licenciés, il faut fournir le pps à la place du certificat médical. Allez faire le pps sur le site suivant : <https://pps.athle.fr>.

Ce dernier doit être validé par le médecin moins d'un an avant la clôture des inscriptions Jeudi 5 Septembre 2024). La date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au Jeudi 5 septembre 2024 à 20h00.

En cas d'annulation de la course, l'organisation procédera au remboursement de l'inscription, après retenue de 10 % correspondant aux frais non récupérables exposés pour l'ensemble des actions avant course.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

Droit d'engagement Attention tarif progressif s'inscrire le plus tôt possible merci beaucoup :

- La Foulée Royale de Neuville 13,2 km : 18€+frais d'inscription en ligne valable jusqu'au 30 juillet , à partir du 31 juillet 22€,

- La foulée Royale de Neuville 6,6 km : 13€+frais d'inscription en ligne valable jusqu'au 30 juillet , à partir 31 juillet 17€

Courses enfants

- Course baby athlé Garçons et Filles de nés de 2019 à 2020 500m: 7 €+ frais d'inscription en ligne

- Course Eveil Athlétique Garçons et Filles nés de 2012 à 2013 800m: 7 €+ frais d'inscription en ligne

- Course Poussins Garçons et Filles nés de 2014 à 2015 800m: 7 €+ frais d'inscription en ligne
- Course Benjamins et Benjamines nés de 2012 à 2013 1600m: 7 €+ frais d'inscription en ligne
- Course Minimes Garçons et Filles nés de 2010 à 2011 1600m : 7€+ frais d'inscription en ligne

ART 5 – certificat et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

-Soit d'une licence sportive FFA, FCD, FFH, FFSA, FSPN, FSCF, FSGT, UFOLEP, ASPTT (en cours de validité à la date de la manifestation).

- pour les non-licenciés il faudra fournir le pps à la place du certificat médical. Merci d'aller faire le pps sur le site suivant : <https://pps.athle.fr>.

ART 5 - Sanitaire

Le protocole sanitaire vise à réduire les interactions entre les coureurs, limiter les interactions entre les coureurs et les bénévoles, augmenter la sécurité de tous lors de l'événement.

Notre manifestation se déroulera en accord avec les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement à la date de l'épreuve.

ART 6 - Remboursement

Aucun remboursement n'est prévu en cas de non-participation ou d'absence lors de la course.

ART 7 - Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité. Le retrait des dossards se déroulera sur place au château 7h30 à 8h30: Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

ART 8 - Sécurité et assistance médicale

Sécurité

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route et les priorités. Les concurrents seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles (pour le parking)

ART 9 - Assistance médicale

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles. Ces derniers seront alertés en cas de besoin par les pisteurs répartis sur le parcours. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à poursuivre l'épreuve.

ART 10 - Postes de contrôle et postes de ravitaillements

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique. Pour la Foulée Royale de Neuville, est proposé : 1 ravitaillement solide et liquide (km 6,6). 1 Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée. Un apéritif sera servi à l'issue de la dernière course enfant. Chaque coureur doit être en possession d'un éco gobelet. Gobelet en carton jetable mis à disposition. Chaque coureur doit veiller à disposer, d'une quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

ART 11 - Horaires de départ

La Foulée Royale de Neuville et la petite Foulée de Neuville : Départ à 9h et 9h15

BB athlé 2019 à 2020 : Départ 11h10 Eveil Athlétique de 2016 à 2018 : Départ 11 h 20 Poussins et Poussines de 2014 à 2015 : Départ 11h35 Benjamins et Benjamines de 2012 à 2013 : Départ 11h50 Minimes Garçons et Filles de 2010 à 2011 : Départ 12h 05

ART 12 - Abandon et rapatriement

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle offrant une solution de rapatriement. Le coureur doit prévenir le responsable du poste de contrôle de sa décision d'abandonner afin qu'il invalide définitivement son dossard, et récupère la puce. Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation. En cas de volonté d'abandon en tout autre lieu du parcours, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les serre-files, ce sont ces derniers qui invalideront le dossard et le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

ART 13 - Balisage

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée, l'ensemble du balisage sera composé de rubalise et de flèches. Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

ART 14 - Assurance

Responsabilité civile Individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherche et d'évacuation. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme au prix de 20 centimes d'euro. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Aucun recours ne pourra être intenté à l'encontre de l'organisateur et des bénévoles en cas de dommages et/ou de séquelles résultant de la participation aux différentes épreuves.

ART 15 - Modification des parcours, ou annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de ravitaillements sans préavis. En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, ou d'arrêter voire d'annuler les épreuves.

ART 16 - Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

ART 17 - Classement et récompense

Les 5 premiers hommes et femmes du classement Scratch seront récompensés pour le 13,2km et le 6,6km. Les 3 premiers marcheurs hommes et femmes du classement scratch sur le 13,2km et le 6,6km. Les 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie enfants. Tous les lots sont à retirer sur place, lors de la remise des récompenses. Aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.

ART 18 - Environnement

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Il est impératif de suivre les parcours sans couper les sentiers pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

ART 18 - Pas de toilette et pas de consignes

Bonne course !



L'équipe de Gambais Event's